

**PROCES-VERBAL D'UNE SESSION SPÉCIALE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE SAINT-
DONAT TENUE À LA SALLE MUNICIPALE
MERCREDI 10 MAI 2006
19H30.**

Sont présents les conseillers : *Patrick Legoupil*
Pierre Gauthier
André Lechasseur
Johanne Canuel
Raynald Demers
Réjean Gagné

formant quorum sous la présidence du maire monsieur *Michel Côté*.

Gil Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

La session est ouverte à 19h45 par la lecture de l'avis de convocation et de l'avis de signification.

L'ordre du jour de la présente session est le suivant:

ORDRE DU JOUR

1. Dossier garderie - Soumissions
2. Bris du réseau d'égouts PP-1
3. Voirie
4. Varia
 - a) analyse d'eau
 - b) machine à nettoyer les rues
 - c) RCI sur les éoliennes
 - d) Panneau de bienvenue
5. Levée de la session

.....

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2006-128

Proposé par : Réjean Gagné
Appuyé par : André Lechasseur

Et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté et que le point varia demeure ouvert

ADOPTÉ

1. DOSSIER GARDERIE - SOUMISSIONS

Suite à l'appel d'offres lancé publiquement pour l'obtention de soumissions pour convertir la Salle « Le Vieux Collège » en garderie, la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Construction GHM de Rimouski Inc.	141 800 \$
Construction de l'Empress Inc.	143 900
Construction Val-Gil Ltée	162 500
Construction Roger-Yves Soucy	176 269
Maurice Bérubé & Fils	181 000

Après l'analyse de conformité par Les Architectes Goulet & Lebel, la plus basse soumission conforme est celles de Construction GHM de Rimouski Inc.

Discussion...

a) Signature du bail avec le CPE vs Contrat

2006-129

Proposé par : Réjean Gagné

Appuyé par : Johanne Canuel

Et unanimement résolu d'informer le Centre de la Petite Enfance (CPE) Les Pinsons que la Municipalité de St-Donat est prête à signer le bail concernant la location d'un local à la Salle Le Vieux Collège pour l'établissement d'une garderie. Le Maire Michel Côté et le Directeur général / Secrétaire-trésorier, Gil Bérubé, sont autorisés à signer ce bail pour et au nom de la municipalité. Il est également résolu que le contrat de construction sera signé suite à la signature dudit bail.

ADOPTÉ

b) Dépassement de coût anticipé

2006-130

Proposé par : Johanne Canuel

Appuyé par : Pierre Gauthier

Et unanimement résolu que le dépassement anticipé des coûts de construction de la future garderie, soit entre 2 000 et 3 000 \$ sera payé à même les surplus libre de la municipalité.

ADOPTÉ

c) Travaux de rénovation du sous-sol du Vieux Collège

2006-131

Proposé par : Pierre Gauthier

Appuyé par : André Lechasseur

Et unanimement résolu que les travaux de rénovation du sous-sol du Vieux Collège seront effectués en régie. Une évaluation sera demandée à monsieur Jean-François Bouffard. Il est de plus résolu de rencontrer le Club de l'Age d'Or et les Fermières afin de connaître leurs besoins.

ADOPTÉ

d) Contrat avec Construction GHM de Rimouski Inc.

2006-132

*Proposé par : Patrick Legoupil
Appuyé par : Raynald Demers*

Et unanimement résolu que le Maire Michel Côté et le Directeur général / Secrétaire-trésorier, Gil Bérubé, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité un contrat de 141 800 \$ avec Construction GHM de Rimouski Inc. concernant les travaux visant à transformer le rez-de-chaussée du Vieux Collège en garderie.. Il est également résolu que le contrat de construction sera signé suite à la signature du bail de location avec l'agence de garde Les Pinsons.

ADOPTÉ

2. BRIS DU RÉSEAU D'ÉGOUTS PP-1

Monsieur le Maire dresse le bilan de la situation au sujet du bris de la conduite de refoulement du réseau d'égouts situé entre la poste de pompage PP-1 et les bassins. Les autorités ont été avisées de la situation d'urgence et ils autorisent le déversement temporaire à la rivière jusqu'au 30 mai 2006. D'ici là des travaux devront être effectués afin de diagnostiquer la source du problème et d'effectuer les réparations requises. Le dossier est présentement entre les mains des ingénieurs de BPR qui doivent nous donner leurs instructions et les coûts rattachés à cette réparation.

Discussion...

- a) **Autorisation pour réparation et mandat au consultant**

2006-133

*Proposé par : André Lechasseur
Appuyé par : Pierre Gauthier*

Et unanimement résolu que le conseil autorise le Directeur général / Secrétaire-trésorier à faire effectuer les travaux de réparation et ce le plus rapidement possible, de la conduite de refoulement d'égouts située entre la station de pompage PP-1 et les bassins. Les coûts reliés à cette réparation seront affectés au poste « Réserve égouts ». Il est de plus résolu de mandater la Firme BPR pour nous assister dans ce dossier.

ADOPTÉ

3. VOIRIE

Discussion concernant les travaux d'entretien et les améliorations. Les travaux d'entretien n'ont pas à être pré-autorisés par le conseil mais seront planifiés avec le directeur-général. Pour ce qui est des travaux d'amélioration leurs priorités seront établies par le conseil.

Le conseil prend une pause de 15 minutes à 21h40.

4. VARIA

- a) **Analyse d'eau**

2006-134

Proposé par : André Lechasseur

Appuyé par : Patrick Legoupil

Et unanimement résolu que le conseil autorise une dépense de 500 \$ pour effectuer des analyses d'eau sur les effluents alimentants notre réservoir d'eau potable afin d'en vérifier la qualité.

ADOPTÉ

b) Machine à nettoyer les rues

*La conseillère **Johanne Canuel** présente au conseil une machine portative qui pourrait servir pour le nettoyage des rues. Madame Canuel demandera au fournisseur de ce type de machine s'il peut venir nous faire une démonstration de l'appareil.*

c) RCI sur les éoliennes

Le conseil désire avoir plus d'information sur le RCI (règlement de contrôle intérimaire) de la MRC de La Mitis au sujet de l'implantation sur notre territoire d'éoliennes. Des informations seront aussi demandées à la MRC de Montmagny, car ils ont des règlements municipaux en ce sens sur leur territoire

d) Panneau de bienvenue

2006-135

*Proposé par **Johanne Canuel**
Appuyé par : **Pierre Gauthier***

Et unanimement résolu que le nouveau panneau de « Bienvenue » de la municipalité soit installé où est actuellement l'ancien, soit sur la propriété de monsieur Lucien Brillant à l'entrée nord du village.

ADOPTÉ

5. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2006-136

*Proposé par : **Johanne Canuel***

Et unanimement résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉ À 22h35

Michel Côté, maire

Gil Bérubé, d.g./sec.-très.